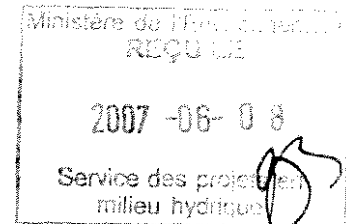

RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay— Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	Réal Delisle	6 juin 2007	2 pages.
2.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay— Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	Réal Delisle	5 février 2007	1 page.
3.	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction régionale de la Côte-Nord	Jacques Tremblay	29 janvier 2007	1 page.
4.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de la Côte-Nord	Normand Laprise	23 janvier 2007	1 page.
5.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord	Mario St-Pierre	29 mai 2007	1 page.
6.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique	Patricia Clavel	15 juin 2007	1 page.
7.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique	Pierre Aubé	30 mai 2007	3 pages.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique	Patricia Clavel	20 février 2007	3 pages.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Eslier Poire	20 février 2007	1 page.
10.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord	Michel Levasseur	29 mai 2007	1 page.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord	Michel Levasseur	6 février 2007	1 page.
12.	Pêches et Océans Canada	Région du Québec	Maryse Lemire	29 mai 2007	2 pages.
13.	Pêches et Océans Canada	Région du Québec	Maryse Lemire	1 ^{er} février 2007	1 page.

Le 6 juin 2007



Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Réhabilitation du brise-lames du port de la Compagnie
minière Québec Cartier (3211-02-239)
Notre dossier : 10560.001455**

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 16 mai dernier concernant les réponses du promoteur aux questions qui lui ont été soumises dans le cadre de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement, nous vous confirmons que le promoteur a répondu aux attentes de l'item 5.3 de la directive.

Le promoteur a inclus à son document intitulé « *Réponses aux questions du MDDEP* » un CD-ROM du manuel des plans d'urgence, secteur port, de la Compagnie minière Québec Cartier. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un plan de mesures d'urgence (PMU) spécifique au projet, ce plan prend en compte les risques de : déversement, d'accident ou d'incendie dans le port.

Toutefois, compte tenu du délai écoulé depuis l'adoption de ce PMU en août 2002, soit près de cinq années, il nous apparaît souhaitable que le promoteur mette à jour les données concernant les répertoires téléphoniques, soit :

- L'identification des intervenants;
- Les coordonnées pour joindre les intervenants.

.../2

Nous avons d'ailleurs pris contact avec le responsable de la sécurité incendie de la Compagnie minière Québec cartier, M. Martin Brault, pour lui suggérer de procéder à cette mise à jour et lui demander d'inscrire notre organisation sur la liste de distribution de leur PMU. Lors de notre conversation, M. Brault nous a mentionné que la refonte du PMU de la compagnie est en cours de réalisation.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Gilles Gaudreault, conseiller en sécurité civile, au numéro 418 295-4903.

Veillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Delisle'.

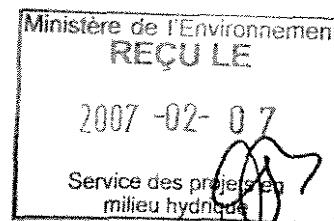
Réal Delisle
Directeur régional

RD/GG/np

c.c. Éric Houde, directeur de la Direction des opérations
Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions

Direction régionale de la sécurité civile du
Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

Le 5 février 2007



Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Recevabilité de l'étude d'impact-Réhabilitation du brise-lames du port de la
Compagnie minière Québec Cartier (3211-02-239)**

Monsieur,

Nous vous soumettons, par la présente, nos commentaires quant à la recevabilité du projet cité en titre conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Nous avons pris connaissance des documents et même si nous comprenons que les risques décrits menacent peu la sécurité publique, nous vous informons qu'en regard de notre champ de compétence *les éléments requis par la directive n'ont pas été traités de façon satisfaisante*. En effet, le promoteur précise qu'un plan adapté aux particularités du projet sera préparé par l'entrepreneur et ne fourni pas le plan de mesures d'urgence (PMU) lui-même.

Or, comme prévu à la directive de votre ministère, un PMU devrait être inclus à l'étude d'impact. La section 5.3 de l'étude fait état des mesures générales de protection de l'environnement, mais il ne s'agit pas d'un plan de mesures d'urgence au sens propre du terme. *Le promoteur peut-il déposer son plan préliminaire puisque c'est précisément sur ce document que porte notre analyse?*

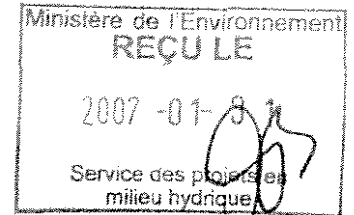
Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec Mme Martine Lapierre, conseillère en sécurité civile au bureau de Baie-Comeau, au numéro 418 295-4904 ou par courrier électronique à martine.lapierre@msp.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Réal Delisle
Directeur régional

RD/ML/np

c.c. Éric Houde, directeur des services régionaux
Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions



Baie-Comeau, le 29 janvier 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets
en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact – Projet de réhabilitation du
brise-lame du port de la Compagnie minière Québec Cartier (3211-02-239)

Monsieur,

La direction régionale de la Côte-Nord du ministère des Affaires municipales et des Régions a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'étude d'impact déposée par le promoteur du projet en titre.

Il s'agit d'un projet nécessaire pour le maintien de la sécurité des activités portuaires de la Compagnie minière Québec-Cartier à Port-Cartier dont les activités contribuent à l'essor de l'économie régionale, celle du territoire des MRC de Caniapiscau et de Sept-Rivières et, plus particulièrement, des villes de Fermont et Port-Cartier.

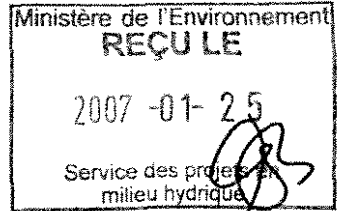
Bien que la majeure partie des composantes de cette étude échappe aux champs de compétence relevant de notre responsabilité, il nous apparaît approprié de vous signifier, à ce stade-ci de votre analyse, que la documentation déposée par le promoteur nous semble conforme à la directive émise quant à la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Tremblay".

Jacques Tremblay



Baie-Comeau, le 23 janvier 2007

François

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réhabilitation du brise-lames du port de la compagnie Québec Cartier


Monsieur,

Voici les commentaires de notre région relativement au document produit par le groupe Génivar concernant l'objet susmentionné.

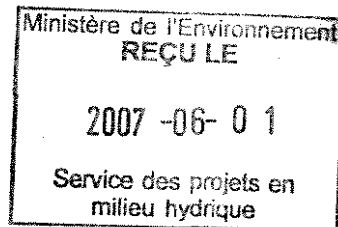
Aux pages 74 et 78, il est indiqué que le calendrier des travaux tiendra compte de la période de fraie et d'incubation des principales espèces ichthyennes d'intérêt retrouvées dans le secteur, ainsi que la période de nidification de la faune avienne. Or, il n'y a aucune référence à ces mesures à l'annexe 10 « Liste des mesures d'atténuation » et à la page 57, il est stipulé que les travaux devraient débuter en mai 2008 et s'échelonner jusqu'au plus tard à la fin octobre 2008.

Il serait utile que le promoteur précise sa position à ce sujet et qu'il indique comment il compte ajuster le calendrier des travaux de façon à tenir compte des périodes de fraie et d'incubation des espèces ichthyennes et de la période de nidification de la faune avienne. De plus, les espèces visées par ces mesures ainsi que les périodes à considérer devraient être identifiées.

Nous espérons que ces commentaires vous seront utiles et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


NORMAND LAPRISE
Directeur général

c.c. : M. Gilles Desaulniers
Sous-ministre associé aux Opérations régionales



Le 29 mai 2007

Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Réhabilitation du brise-lames du port de la Compagnie minière Québec
Cartier (321-02-239)**

Monsieur,


La présente fait suite à la réception de votre demande concernant le projet indiqué ci-dessus, déposé dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Nous avons pris connaissance de la documentation fournie par le promoteur en réponse aux demandes de renseignements qui lui avaient été adressées. Nous n'avons aucun commentaire particulier à formuler, les éléments présentés permettant de répondre adéquatement au questionnement que nous avons soulevé.

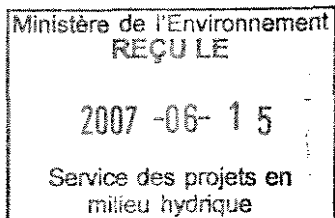
Pour plus de renseignements, madame Nathalie Bourbonnais peut être jointe au (418) 964-8889, poste 256.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,


Mario St-Pierre

MSP/NB/fp



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé, directeur
Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics

DATE : Le 15 juin 2007

OBJET : **Projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de
mer de la compagnie minière Québec Cartier**
V/Dossier : 3211-02-239

Dans le but d'accélérer le cheminement de l'étude en rubrique, le Service des projets en milieu hydrique (DÉE) a transmis au promoteur, le 11 juin dernier, nos commentaires concernant l'examen des réponses aux questions et commentaires. En lisant les réactions du promoteur à notre note, j'ai rapidement compris que nous n'avions pas reçu avant l'émission de cette dernière l'ensemble des documents à analyser.

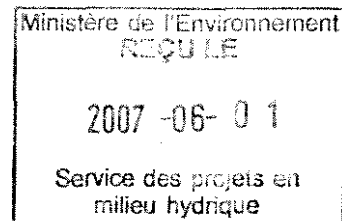
Pour ce faire, j'ai pris connaissance du document manquant à savoir : « *Réponses aux questions du MDDEP* » produit par Génivar en avril 2007 pour le compte de la compagnie minière Québec Cartier. Les réponses aux questions que nous avons formulées ont été traitées de façon satisfaisante dans ce document du promoteur. Les plans des variantes présentées à l'annexe 3 comportent toutefois une erreur dans l'orientation de certaines coupes-types.

Il est donc de mon avis que le document d'étude d'impact est acceptable dans le champ d'expertise qui nous intéresse. J'espère que mon analyse a été suffisamment explicite et je vous prie de ne pas hésitez à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

PC/vb

Patricia Clavet, ing., M.Sc.

Direction de l'expertise et de la
gestion des barrages publics



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

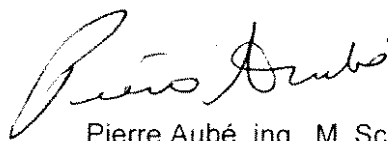
DATE : Le 30 mai 2007

OBJET : **Projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port
de mer de la compagnie minière Québec Cartier
V/Dossier : 3211-02-239**

En réponse à votre demande sur le dossier susmentionné, voici les commentaires de M^{me} Patricia Clavet, ing.

N'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Clavet, au numéro de téléphone (418) 521-3825, poste 7117, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

Le directeur,



Pierre Aubé, ing., M. Sc.

PA/vb

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé, directeur
Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics

DATE : Le 30 mai 2007

OBJET : **Projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de
mer de la compagnie minière Québec Cartier**
V/Dossier : 3211-02-239

La présente note fait suite à la demande du Service des projets en milieu hydrique (DÉE), datant du 9 mai 2007, concernant le projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la compagnie minière Québec Cartier. La DÉE est actuellement à l'étape de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact et sollicite notre collaboration afin que nous fassions l'examen des réponses aux questions et commentaires que nous avons adressés sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence.

Les réponses aux questions que nous avons formulées n'ont pas été traitées de façon satisfaisante dans les documents complémentaires du promoteur. La description du milieu physique contenue dans ces rapports ne permet pas de caractériser le domaine d'étude en ce qui concerne le régime des vagues. Le promoteur n'a pas réalisé de mise à jour complète de l'étude du régime des vagues de 1958, à savoir l'analyse des vagues et des processus de surélévation du plan d'eau due à l'inclinaison du plan d'eau (storm surge) ainsi que la remontée des vagues sur le talus (runup). Ces phénomènes sont importants et à prendre en compte dans la conception de l'ouvrage de protection projeté. Le promoteur mentionne dans le document complémentaire Génivar avril 2007, une analyse de Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada sur les vagues de la grande région de Sept-Îles, une analyse de vagues par Sharp 1958, *in* CMQC 1998 ainsi qu'une analyse de vagues de la firme Journeaux, Bédard et Associés. Le dépôt de ces documents serait intéressant.

Le promoteur n'a pas donné de précision supplémentaire sur la description des enrochements. Les plans des différentes variantes et les coupes-types n'ont pas été mise à jour afin de présenter les élévations des ouvrages et le tonnage de la pierre en système métrique. Le promoteur n'a également pas précisé si le sommet de ces ouvrages se situe à la cote 25 pieds (7,6 m) par rapport au zéro des cartes ou non.

...2

Il est donc de mon avis que le document d'étude d'impact n'est pas encore tout à fait acceptable dans le champ d'expertise qui nous intéresse. J'espère que mon analyse a été suffisamment explicite et je vous prie de ne pas hésitez à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

PC/vb


Patricia Clavet, ing., M.Sc.

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé
Directeur

DATE : Le 20 février 2007

OBJET : **Projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du
port de mer de la compagnie minière Québec Cartier
V/Dossier : 3211-02-239**

La présente note fait suite à la demande du Service des projets en milieu hydrique (DÉE), datant du 9 janvier 2007, concernant le projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la compagnie minière Québec Cartier. La DÉE est actuellement à l'étape de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact et sollicite notre collaboration afin que nous fassions l'examen de la recevabilité du projet sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence.

La compagnie minière Québec Cartier opère une mine de fer sur le site du Mont Wright, situé à 400 km au nord de Port Cartier. Le concentré produit sur place est alors acheminé par train aux installations portuaires de la compagnie à Port Cartier. Implanté en 1958 afin de réduire l'agitation dans la rade, le brise-lames, intégré aux installations portuaires, a subi de nombreux dommages et a nécessité plusieurs travaux d'entretien. Le projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la compagnie minière Québec Cartier s'inscrit donc dans ce contexte et a pour principal objet d'assurer l'intégrité des infrastructures portuaires pour la durée de la vie utile de la mine et ainsi éviter toute interruption des opérations de l'usine.

Les éléments requis par la directive dans notre champ de compétence ont été traités de façon assez succinctement dans l'étude d'impact. À la section 1.5, il est difficile de comprendre dans le texte laquelle des variantes a été sélectionnée. Les plans associés aux variantes à l'étude sont assez schématiques et celui de la variante 2 n'est pas très clair.

...2

La description du milieu physique offre une caractérisation du domaine d'étude. Toutefois, cette dernière manque de précision au niveau de l'analyse des vents et des vagues qui constituent les éléments essentiels pour la conception des enrochements.

À la section 2.1.3 portant sur les vents, la direction des vents dominants en décembre ne proviennent pas du sud mais bien du nord tel qu'indiqué au tableau 2 portant sur les normales climatiques à l'aéroport de Sept-Îles. Selon Ouranos, la fréquence des tempêtes hivernales dans l'hémisphère Nord est à la hausse. Pour bien circonscrire le phénomène, le promoteur devra fournir une analyse complète des vents de tempêtes enregistrés depuis 1971 et de la surcote de tempête associée.

À la section 2.1.6.2 portant sur la bathymétrie, le promoteur devra déposer le plan bathymétrique réalisé en 2005 par les Entreprises Normand Juneau inc.

À la section 2.1.7.4 portant sur le régime des vagues, le promoteur devra réaliser une mise à jour complète de l'étude du régime des vagues. Cette nouvelle étude devra comprendre l'analyse des processus de surélévation du plan d'eau due à l'inclinaison du plan d'eau (storm surge) ainsi que la remontée des vagues sur le talus (runup). Par ailleurs, ces phénomènes devront être pris en compte dans la conception de l'ouvrage de protection projeté. Le promoteur devra également présenter la vague de conception de ses ouvrages et la justifier.

Tel que mentionné par le promoteur, il convient de nuancer la description des processus côtier en raison des changements climatiques. Toutefois, ce dernier devra intégrer cette nouvelle notion dans la conception de ses ouvrages enrochements.

À la section 3.2.2.4 portant sur la construction des protections, le promoteur devra préciser dans la description des enrochements et sur les plans des différentes variantes et les coupes-types, les élévations des ouvrages en système métrique uniquement. Il devra d'ailleurs préciser si le tonnage de sa pierre est en impérial ou en métrique. De plus, le sommet des ouvrages se situe à la cote 25 pieds (7,6 m). Cette élévation est-elle par rapport au zéro des cartes?

Les coupes types des enrochements ne comprennent pas de pierre filtre. Le promoteur devra justifier son choix.

Si le sommet des ouvrages est à la cote 7,6 m et que la marée pleine mer supérieure grand marée est à la cote 3.5 sans aucune surcote, il y a lieu de croire que les ouvrages seront submergés durant les tempêtes. Le promoteur devra indiquer la récurrence de ces événements ainsi que les dommages envisagés s'il y a lieu.

préciser à
la p. 97.

✓ Le promoteur envisage-t-il d'effectuer un suivi de la stabilité ainsi que de la pérennité de ces nouveaux ouvrages?

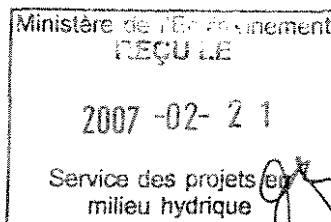
J'espère que mon analyse a été suffisamment explicite et je vous prie de ne pas hésitez à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.



PC/vb

Patricia Clavet, ing., M.Sc.

cc. M. Jean-François Cyr, Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics



NOTE

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, Chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

Handwritten signature

DATE : Le 20 février 2007

OBJET : Avis relatif à la recevabilité du « **Projet de réhabilitation du
brise-lames à l'entrée du port de mer de la Compagnie
minière Québec Cartier** » à Port-Cartier

N° DOSSIER : SCW-374380; V/R : 3211-02-239; N/R : 5145-04-18

La présente fait suite à votre demande d'avis du 9 janvier 2007 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet en titre pour lequel nous transmettons également l'avis sur son acceptabilité. Notez que l'analyse présentée ci-dessous porte uniquement sur les « Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ».

L'étude n'aborde pas les EFMVS de façon explicite. Il en va ainsi car sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), le site des travaux ne recèle pas de telles espèces (p.33; carte 3) en raison de son intense artificialisation (p. 49; carte 5).

Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ne constituent donc pas une problématique dans le présent dossier. Aussi, nous jugeons l'étude recevable et le projet acceptable au regard de nos champs de compétence. Par conséquent, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation, ni à nous transmettre les documents afférents.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

La Chef de service par intérim,

Esther Poiré

EP/OO/se

Delaître, François

De: Levasseur, Michel
Envoyé: 29 mai 2007 10:01
À: Delaître, François
Objet: Réhabilitation du brise-lames du port de CMQC

Bonjour M. Delaître,

Nous faisons suite à la note du 9 mai 2007 de M. Gilles Brunet concernant l'objet ci-dessus mentionné.

Nous avons pris connaissance du document complémentaire contenant les réponses aux demandes de renseignements que vous avez adressé à l'initiateur du projet et nous n'avons aucun commentaire à formuler.

Nous demeurons disponible pour toute information additionnelle.

Michel Levasseur

Biologiste
Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord
818, boul. Laure
Sept-Îles (Québec)
G4R 1Y8
tél.: (418) 964-8888, poste 245
fax.: (418) 964-8023
michel.levasseur@mddep.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement ...

Delaître, François

De: Levasseur, Michel

Envoyé: 6 février 2007 14:50

À: Delaître, François

Objet: Réhabilitation du brise-lames du port de la Compagnie minière Québec Cartier

Bonjour,

J'ai pris connaissance de l'étude d'impact déposée par la Compagnie minière Québec-Cartier pour la réfection du brise-lames de ses installations portuaires. Je n'ai aucun commentaire à formuler.

Salutations!

Michel Levasseur

Biologiste

Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord

818, boul. Laure

Sept-Îles (Québec)

G4R 1Y8

tél.: (418) 964-8888, poste 245

fax.: (418) 964-8023

michel.levasseur@mddep.gouv.qc.ca



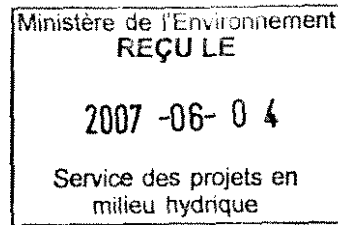
Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement ...



Pêches et Océans / Fisheries and Oceans
Canada / Canada

Océans et Habitat
Région du Québec
Évaluation environnementale et
grands projets

Oceans and Habitat
Quebec Region
Environmental Assessment and
Major Projects



Classif. sécurité / Security

Le 29 mai 2007

Votre réf. / Your ref.
3211-02-234

Notre réf. / Our ref.
9515-35-1596

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet : Suivi : Demande d'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact sur
l'environnement.**
Réhabilitation du brise-lames du port de la Compagnie minière Québec Cartier.

Monsieur Brunet,

La présente fait suite à votre demande d'avis du 9 mai 2007 concernant les documents cités ci-dessous :

- *Compagnie minière Québec Cartier et Génivar inc. Avril 2007. Réhabilitation du brise-lame à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier. Réponse aux questions du MDDEP. Déposé au MDDEP. 16 pages + annexes*
- *Compagnie minière Québec Cartier et Génivar inc. Avril 2007. Réhabilitation du brise-lame à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier. Résumé. 37 pages*

Nous estimons que les éléments requis et ayant trait à l'habitat du poisson dans ces documents ont été traités de façon satisfaisante. À la lumière des informations disponibles à ce jour, nous sommes d'avis que le projet à l'étude causera une destruction de 2040 m² d'habitat du poisson nécessitant une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches.

Nous tenons à vous informer que dans le cadre de notre procédure pour l'émission de cette autorisation, nous avons demandé au promoteur de présenter un projet de compensation. Ce projet devra permettre d'atteindre le bilan d'aucune perte nette d'habitat du poisson de la Politique de gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et des

.../2

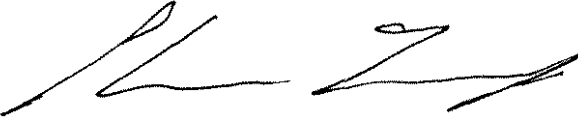
Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, Lemirem@dfo-mpo.gc.ca

Océans. Nous sommes toujours en attente de ce projet pour conclure l'évaluation des impacts du projet sur l'habitat du poisson et éventuellement émettre notre autorisation.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à monsieur Alain Kemp au (418) 775-0817 (courriel : Kempa@dfo-mpo.gc.ca).

Veillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.



pour Maryse Lemire

Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets- MPO

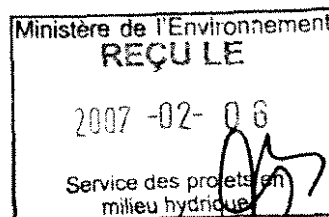
c. c. Annik Gagné, MPO (Copie électronique)



Pêches et Océans Fisheries and Oceans
Canada Canada

Océans et Habitat
Région du Québec
Évaluation environnementale
et grands projets

Oceans and Habitat
Quebec Region
Environmental Assessment
and Major Projects



Classif. sécurité / Security

Le 1^{er} février 2007

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf. / Your ref.

Notre réf./Our ref.
9515-35-1582

**Objet : Recevabilité – Réhabilitation du brise-lames du port de la compagnie
minière Québec Cartier**

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 9 janvier dernier concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en rubrique. Nous avons examiné la documentation fournie au regard de nos champs de compétence soit l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson et la faune ichthyenne. L'analyse est basée sur le document suivant :

- Compagnie minière Québec Cartier et Génivar inc. (Décembre 2006). Réhabilitation du brise-lame à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier. Étude d'impact sur l'environnement. Déposé au MDDEP. 103 pages + annexes.

Suite à l'analyse du document, nous sommes d'avis que des précisions supplémentaires devront être fournies pour les points mentionnés dans le document joint à la présente.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer directement avec nous en vous adressant à monsieur Alain Kemp par téléphone au (418) 775-0895, par télécopieur au (418) 775-0658 ou par courriel à l'adresse Kempa@dfo-mpo.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.

Maryse Lemire
Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

p.j. Questions et commentaires du MPO

c.c. Alain Bourgeois (ACÉE)
Anik Gagné (DGHP-MPO)

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, LemireM@dfo-mpo.gc.ca